

Associations Communales

Demandes de subventions

Toute demande de subvention de la part d'une association communale doit faire l'objet d'un dépôt de dossier complet, en Mairie, **avant le 28 février 2021**.

La demande doit notamment comporter le formulaire Cerfa 12156*5 accompagné d'un bilan moral et financier ainsi que la liste des projets à venir.



MAIRIE 1 Rue d'en Bas 77 515 LA CELLE SUR MORIN

Tél. 01 64 04 70 65

@ mairie.lacellesurmorin@wanadoo.fr